



Accord de branche n°2 (2023-2029) sur les Moyens Bénévoles

Lundi 30 Janvier 2023,

À MAUREPAS

Bonjour à tous chers bénéficiaires,

Comme expliqué dans Lemag78 n°42 de Janvier 2023, un nouvel accord de branche sur les moyens bénévoles mis à la disposition des activités sociales 2023-2024 a été négocié avec les représentants des entreprises des IEG et les Organisations Syndicales. La CGT et FO n'ont pas signé cet accord.

Par contre, celui-ci est applicable par les seules signatures des Organisations Syndicales suivantes : CFE UNSA Energie et CFDT : MINORITAIRE ! **Cet accord n'est absolument pas dans l'intérêt des bénéficiaires, puisqu'il est rétrograde ! Cet accord ne sauve pas les Activités Sociales !** La CMCAS des Yvelines se voit donc, encore, diminuer ses heures de détachements sociaux en SLV et en commissions.

Alors qui fait des économies AVEC LA SIGNATURE de cet accord ? LES EMPLOYEURS !

SLV

Les Activités Sociales (CMCAS) ne font pas des économies avec la baisse de nombre de correspondants de SLV. Les EMPLOYEURS se frottent les mains !

Pour rappel :

- ✓ **UN CORRESPONDANT DE SLV EST PAYÉ PAR SON EMPLOYEUR des IEG,**
- ✓ **LE LOCAL SLV EST PAYÉ PAR L'EMPLOYEUR à qui appartient le site,**
- ✓ **LES FRAIS BUREAUTIQUES ET D'INFORMATIQUES EN SLV SONT PAYÉS PAR L'EMPLOYEUR.**

COMMISSION

Les Activités Sociales (CMCAS) ne font pas des économies avec la baisse du nombre de commissions. Les EMPLOYEURS applaudissent !

Pour rappel :

- ✓ **LES MEMBRES ACTIFS DE COMMISSION SONT PAYÉS PAR L'EMPLOYEUR LORS DE LEUR DETACHEMENT 1 JOUR PAR MOIS,**
- ✓ **ILS SE REUNISSENT À LA CMCAS,**
- ✓ **PAS DE FRAIS BUREAUTIQUES ET D'INFORMATIQUES.**

LES ÉCONOMIES FAITES PAR LES EMPLOYEURS NE VONT PAS ÊTRE RÉINJECTÉ DANS LES SALAIRES/PENSIONS - LE RÉSEAU - LE TARIFS AUX USAGERS - LES ACTIVITÉS SOCIALES ! => il va droit dans les poches des actionnaires !

En plus de ne pas faire des économies aux Activités Sociales, les CMCAS perdent de l'argent en finançant elles-mêmes ce que ne finance plus les employeurs.

Pour rappel L'ACCORD DE BRANCHE N°1 (2018-2022) PREVOIT :

- ✓ LE PAIEMENT DES LOCAUX DE CMCAS HERBERGÉS PAR L'EMPLOYEUR À LA CHARGE DES CMCAS ET SES FRAIS INHÉRENTS
- ✓ EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT PAR ENEDIS, LA CMCAS NE SERA PLUS HERBERGÉE CHEZ L'EMPLOYEUR, LA CMCAS DEVRA PRENDRE UN BAIL À SON NOM ET À SES FRAIS.
- ✓ LE PAIEMENT À 100% DES FRAIS DE FONCTIONNELS PAR LES CMCAS

Les employeurs et les Organisations Syndicales signataires de l'accord cherchaient à faire payer les loyers et les salaires aux Activités Sociales...

L'ACCORD DE BRANCHE N°2 (2023-2029) PRÉVOIT :

- ✓ EN CAS DE DÉMÉNAGEMENT PAR LES ENTREPRISES, LES LOCAUX DE SLV HERBERGÉS CHEZ L'EMPLOYEUR, DEVIENDRONT DES ESPACES PARTAGÉS SUR LES NOUVEAUX SITES : le correspondant de SLV devra réserver la salle pour sa permanence !!!!!

Les employeurs et les Organisations Syndicales signataires cherchent désormais à supprimer toute forme de proximité !

Le Projet Politique de la CGT est basé essentiellement sur la proximité. Donc pour continuer à être en proximité, certaines CMCAS mettent des fonctionnels en SLV. Pour rappel :

- ✓ LES FONCTIONNELS SONT DES AGENTS STATUTAIRES PAYÉS PAR LES CMCAS avec un TH défini par le ministre des tutelles et la Direction Général de l'Energie et du Climat qui nous demande de geler un poste dans les Yvelines depuis 2017 et qui va continuer à diminuer notre TH en 2023.

Nous le savons tous, nous avons des difficultés à recruter des agents en interne aux IEG (en CMCAS et à la CCAS). Faire des économies sur la proximité (SLV et Commissions) c'est inciter les CMCAS à recruter des intérimaires à la charge des Activités Sociales (hors TH), et donc sur le dos des bénéficiaires, pour pouvoir faire le travail des SLV et des commissions.

À la CMCAS des Yvelines nous avons opté pour placer la présidente de la CMCAS (100%), le trésorier (50%) et le secrétaire général (50%) en SLV.

Refuser les détachements c'est casser le système, favoriser les contrats précaires, faire remonter les profits aux actionnaires et non aux agents, au réseau, aux usagers, aux activités sociales, c'est faire dépenser plus d'argent aux CMCAS pour obtenir des moyens humains !

Réformer ne veut pas forcément dire moderniser, ni améliorer ! Réformer signifie aussi modifier, casser et vider ! C'est le même principe que pour la retraite et notre statut !

La proximité c'est l'avenir, nous le savons et nous l'avons toujours su. La proximité c'est ce lien indispensable à tout individu !

Après de longues discussions avec les représentants CGT lors des négociations, cet accord prévoit tout de même des heures officielles pour les convoyages (colo), événements nationaux (Festival de Soulac), les AG de CMCAS (la démocratie). Alors que d'autres Organisation Syndicales ont demandé des fusions de CMCAS et la possibilité de créer des antennes locales.... alors qu'elles existaient sous le nom de SLV et de proximité !!!

Bien à vous chers bénéficiaires,
Marianne Robuchon
Présidente de la CMCAS des Yvelines et Correspondante de la SLV 1&6

RÉCAPITULATIF DIMINUTION DÉTACHÉS SOCIAUX - CMCAS DES YVELINES

Moyens Bénévoles avant Accord 2018

| | | |
|--|---|---|
| <p>SLV 23850 heures Soit 15 correspondants de SLV</p> <p><u>Sites de SLV avec 15 correspondants de SLV :</u> SLV 1 : Jean Luc SLV 2 : Emmanuel SLV 3 : Shérazade SLV 4 : Sylvie (<i>et Gigi bénévole retraité</i>) SLV 5 : Sandrine SLV 6 : Patrick SLV 7 : Véronique SLV 8 : Laurent SLV 9 : Eric SLV 10 : Isabelle et Thierry SLV 11 : Sébastien (<i>bénévole actif</i>) SLV 12 : Christele SLV 13 : Christophe et Pierre Yves</p> | <p>COMMISSIONS Au moins 7000 heures Soit 10 commissions avec 10 membres</p> <p><u>Commissions d'Activités :</u> Jeunes agents -35 ans Arts et Loisirs Sports Jeunesse Pensionnés Prévoyance Santé / Réseau Solidaire</p> <p><u>Commissions annexes :</u> Aide Solidarité Communication</p> <p><u>Commissions réglementaires :</u> Achat Contrôle Financier</p> | <p>ADMINISTRATEURS 24 JOURS</p> |
|--|---|---|

Accord Moyens Bénévoles 2018-2022 *Signé par CFE UNSA Energie et CFDT*

| | | |
|--|--|---|
| <p>SLV 4860,97 heures Soit 3 Temps Plein en SLV</p> | <p>COMMISSIONS 1519,05 heures Soit 7 commissions avec 8 membres</p> | <p>ADMINISTRATEURS 13 JOURS</p> |
|--|--|---|

Accord Moyens Bénévoles 2023-2029 *Signé par CFE UNSA Energie et CFDT*

| | | |
|--|---|--|
| <p>SLV 4340,70 heures Soit 2,73 Temps Plein en SLV</p> <p><u>Sites de SLV avec 7 correspondants de SLV :</u> SLV 1 et 6 : Marianne (100% Présidente CMCAS) SLV 3 : Christophe et Régis SLV 4 : Eric (<i>et Gigi bénévole retraité</i>) SLV 5 : Sandrine - 318 heures SLV 7 : Régis 474h (+50% Trésorier CMCAS) SLV 8 : Laurent - 318 heures SLV 9 : Eric - 1237h SLV 10 : Thierry - 760 heures SLV 11 : Laurent SLV 12 : Eric SLV 13 : Christophe - 474h (+50% Secrétaire CMCAS)</p> | <p>COMMISSIONS 1355,76 heures Soit 7 commissions avec 7 membres</p> <p><u>Commissions d'Activités :</u> Jeunes Agents / Actifs Sports Famille / Culture Pensionnés / Prévoyance Santé / Réseau Solidaire</p> <p><u>Commissions annexes :</u> Aide Solidarité (pensionnés + 1 actif) Communication (administrateurs)</p> <p><u>Commissions réglementaires :</u> Achat (Administrateurs) Contrôle Financier (retraités)</p> | <p>ADMINISTRATEURS 13 JOURS SEULEMENT</p> |
|--|---|--|

Toutes ces heures sont payées par les entreprises, alors pour quelle raison vouloir les diminuer drastiquement ?